

Adjointes Administratives

8 décembre 2015

La CAP est présidée par Brigitte THORIN, adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires, au SG/DRH. La CGT est désignée comme secrétaire adjoint (tour de rôle entre les organisations syndicales).

Déclaration des élues

Madame la présidente,

Le plan de requalification est maintenant sur la rampe de lancement ; certes, il est moins ambitieux que nos revendications, exprimées depuis longtemps, mais il donnera de l'air aux agents des catégories B et C, et particulièrement au corps des adjointes administratives. Dans un an, la CAP des SACDD prononcera 300 promotions par la liste d'aptitude, puis 150 pour 2017 et encore 150 pour 2018. Ce processus devra être minutieusement préparé à tous les échelons. C'est pourquoi la CFDT se mobilisera pour assurer un traitement équitable aux personnels concernés et exigera une réelle concertation, depuis le niveau local jusqu'aux instances régionales de concertation, où nous demanderons la fin du « trou noir » de l'harmonisation sans l'avis de représentants des personnels.

Sans attendre la mise en œuvre des 300 postes prévus à l'examen professionnel spécifique au plan de requalification, la CFDT insiste sur la nécessité de déployer rapidement la préparation à cette épreuve, et d'en faire la promotion dans les services et auprès des agents, tout comme du concours interne : les adjointes administratives exercent déjà, pour beaucoup, des missions de catégorie B, ils sauront mettre à profit leurs compétences pour le démontrer !

Bien entendu, ces promotions ne doivent pas devenir une punition, et entraîner une mobilité géographique non souhaitée ; les lauréats de la liste d'aptitude et de l'examen professionnel doivent être nommés sur place à leur choix, et ceux du concours interne devront bénéficier d'une attention particulière lors du processus d'affectation.

En ce qui concerne le nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, la CFDT a noté avec satisfaction que la répartition entre les groupes 1 et 2 (90 % dans le G1 et 10 % dans le G2) avait beaucoup évolué par rapport aux premières propositions de l'administration (40 % dans le G1 et 60 % dans G2 en septembre 2014) : nous avons été entendus ! Il reste à préciser la notion d'« agent expérimenté », car les 10 ans d'ancienneté proposés par la DRH pour ce critère nous paraissent trop exigeants. Si l'effectif prévu dans le groupe 2 est inférieur au nombre d'agents en échelle 3, cela doit signifier que seuls les agents réellement débutants peuvent être positionnés dans ce groupe, pour évoluer ensuite rapidement vers le groupe 1.

La réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations sera mise en œuvre, malgré la non signature de l'accord par certaines organisations : l'amélioration du sort des agents, et en particulier ceux de la catégorie C, reste la première priorité de la CFDT, qui continuera à prendre toutes ses responsabilités et à se battre pour un dialogue constructif dans la Fonction publique.

Merci pour votre attention.

Réponses de l'administration

L'administration nous informe qu'en ce qui concerne la réforme territoriale, celle-ci se fait dans la concertation des comités techniques des DREAL des régions concernées. Un comité de suivi de cette réforme est mis en place au ministère. Cette réorganisation s'étalera sur trois ans sans mobilité géographique imposée.

- PPCR : c'est une dépense « énorme » pour l'Etat. Pour les catégories C, cette réforme ne s'appliquera qu'au 1^{er} janvier 2017. De nouveaux critères de promotion, de nouvelles règles statutaires seront définis ce qui engendrera de nouveaux taux de promotions. Les examens professionnels seront maintenus.
- Plan de requalification : pour permettre aux agents de passer le concours, l'administration effectue un plan de communication à destination de ceux-ci et des services. Un accompagnement par les CVRH sera mis en place pour la PEC. Pour la liste d'aptitude à SACDD, on passera de 60 promotions à 360 promotions par an, soit au moins 900 promotions sur 3 ans.
- RIFSEEP : ce dispositif s'appliquera au 1^{er} janvier 2016 pour les adjointes administratifs, SACDD, et Attachés. Les adjointes administratifs de 1^{ère} classe, et 2^{ème} classe seraient dans le groupe 2, les AAP2 et AAP1 seraient dans le groupe 1. Ces groupes figureront sur les fiches de poste. La rémunération en 2016 sera maintenue au niveau de celle de 2015.

La CFDT s'insurge contre cette répartition qui n'est pas celle présentée par l'administration lors du CTM du 17 septembre 2015 : 90 % des agents du corps devaient être dans le groupe 1 ! Nous allons demander des explications à la DRH.

Titularisation de travailleurs handicapés

3 dossiers ont été examinés. 2 ont reçu un avis favorable de l'ensemble des organisations syndicales et 1 dossier a été mis au débat.

VOTE CONTRE : toutes les organisations syndicales.

Titularisation

Nom **service d'affectation**

JACQUET Marine..... ENTPE

JOUBERT Sylvie..... Parc national des Ecrins

KARABAGHLI Chaffia..... ENTPE

Demande d'intégration directe

Nom **service d'origine** **service d'accueil** **date d'effet**

Laure ALFONSO..... EPSM Etienne Gourmelen AAMP 01/01/2016

Laëtitia GIROT..... Centre Hospitalier St Malo ENIM 01/12/2015

Kamel NOUGAOUI Mairie Montreuil..... IGN..... 01/01/2016

Céline PICHON CHU Rennes..... ENIM 01/01/2016

Danielle URVOY CHRU Brest..... ENIM 01/01/2016

Mobilités

Nom **service d'origine** **service d'accueil** **N° Poste**

Marie-Laure VOIRIOT..... Ministère de l'Intérieur ENTPE..... 175870

**La prochaine CAP "promotions 2016" aura lieu le 17 février 2016
avec une pré-CAP le 28 janvier 2016**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFDT

Isabelle LOUARABI **VNF DTRS** **06.71.67.40.42**
isabelle.louarabi@vnf.fr

Marie-Paule MINANA **DDTM Bouches du Rhône** **06.78.84.19.49**
marie-paule.minana@bouches-du-rhone.gouv.fr